

Le Réveil Syndicaliste

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par des Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

PARAISANT LE 10 DE CHAQUE MOIS

CONGRÈS DE L'U. D. DU 25 SEPTEMBRE 1927

Le XV^e Congrès de l'U. D. qui s'est tenu à la Bourse du Travail de Nantes le 25 Septembre dernier, a été une démonstration nouvelle de la vitalité des organisations syndicales dans notre département.

Présidé par le camarade Jouhau, Secrétaire Général de la C. G. T., assisté des Camarades Trévenec, Secrétaire de l'U. D. du Morbihan ; Bellier, Secrétaire de l'U. D. du Maine-et-Loire ; Rault, Secrétaire de l'U. D. du Finistère ; Davisseau, Secrétaire de l'U. D. de la Vendée ; Brétéchais, Secrétaire du Cartel Confédéré des Services Publics du Département.

Les camarades Maillard et Bredoux remplissent les fonctions de Secrétaire.

La discussion des diverses questions a été empreinte de la plus franche camaraderie.

Disons de suite que 45 Syndicats adhérents à l'Union Locale de Nantes sur 51 étaient représentés par 95 délégués ; 15 Syndicats de l'Union Locale de Saint-Nazaire sur 19 y adhérant étaient représentés par 37 délégués, plus 3 Syndicats isolés, une Jeunesse Syndicaliste, soit au total 2 Unions Locales, 68 Syndicats, une Jeunesse Syndicaliste, représentés par 138 délégués.

Dès l'ouverture de la première séance, Jouhau déclare qu'il n'infligera pas un discours aux délégués et il donne immédiatement la parole au camarade Péneau, Secrétaire de l'U. D., lequel adresse ses salutations de bienvenue à Jouhau, aux invités, ainsi qu'aux représentants des U. D. voisines qui ont bien voulu répondre à l'invitation de l'U. D. de la Loire-Inférieure, puis il donne lecture du rapport moral qui est adopté à l'unanimité, après que le camarade Hougron, au nom des Instituteurs, eut remercié les Syndicats du département pour l'appui qu'ils apportent à l'Ecole laïque.

Contre la peine de mort

A l'unanimité le Congrès vote un ordre du jour réclamant la suppression de la peine de mort et l'envoi de condoléance aux familles Sacco et Vanzetti.

Sur conclusion de la Commission de Contrôle, le Congrès adopte à l'unanimité le rapport financier.

Modifications aux Statuts

Une discussion sur la modification des Statuts s'ouvre et à laquelle de nombreux délégués prennent part, notamment les camarades Masson (Menuisiers Nantes) ; Brasseur (C. A.) ; Favreau (électriciens) ; Hougron (Instituteurs) ; Jouvance (Métaux St-Nazaire) ; Ricou (Typos Nantes) ;

Rochet (Inscrits Maritimes Nantes ; Péneau U. D. Finalement le Congrès adopte l'ensemble des modifications proposées, notamment la tenue du Congrès de l'U. D. tous les deux ans, étant toutefois entendu que des réunions au cours desquelles l'action de l'U. D. sera examinée auront lieu entre les deux Congrès.

Augmentation de la Cotisation

Plusieurs délégués interviennent pour ou contre l'augmentation. Après intervention des camarades Péneau et Jouhau, ce dernier déclarant que depuis 18 ans qu'il est à la tête de la C. G. T. il a toujours vu les effectifs augmenter en même temps qu'étaient élevées les cotisations.

Avant la guerre, dit-il, la C. G. T. groupait 250 à 300.000 membres, malgré les augmentations successives des cotisations depuis la guerre, la C. G. T. a grossi et, à l'heure actuelle, malgré la scission, ils sont 700.000.

Une seule Fédération, dit encore Jouhau, a diminué dans ses effectifs, c'est le Textile ; or c'est la seule qui n'ait pas augmenté ses cotisations.

Mise aux voix, la proposition d'augmentation de 0,10 est adoptée moins 6 voix.

En ce qui concerne le versement à la Caisse de grève, le Congrès donne mandat à la Commission Administrative de fixer le taux du prélèvement sur le prix du timbre.

Séance de l'après-midi

La 2^e séance est ouverte à 14 h. 30. Sur la proposition du camarade Rochet, le Congrès intervertit l'ordre du jour et passe à l'élection du Bureau et des Commissions Administrative et de Contrôle.

Le camarade Favreau (Electriciens) demande qu'à l'avenir une circulaire soit adressée au moins un mois avant le Congrès, pour avertir les syndicats des candidatures proposées. (Adopté).

On procède à l'élection du Bureau.
Sont élus à l'unanimité :
PÉNEAU, Secrétaire Général ;
FAUCONNIER (Tabacs), Trésorier ;
LOYER (des Cuirs et Peaux), Secrétaire-Adjoint ;
BRASSEUR (des Employés), Trésorier-Adjoint ;

Un délégué de Saint-Nazaire dit qu'aucune candidature n'a été présentée à la C. A. Le camarade Péneau répond qu'une circulaire a été adressée à tous les syndicats.

Commission Administrative

Le camarade Jouvance désirerait que la Commission soit composée en nombre égal pour Nantes et Saint-Nazaire, de façon à ce que Saint-Nazaire ne soit pas toujours en minorité.

Le camarade Péneau fait observer que le nombre actuel a toujours existé, il n'y a d'ailleurs

aucune importance étant donné que les membres de la C. A. n'ont à s'inspirer que des propositions faites sans tenir compte de qui elles émanent, mais uniquement de juger si elles sont conformes à l'intérêt des travailleurs et du mouvement ouvrier.

On passe à la nomination de la C. A., elle est ainsi composée : ROCHET, MASSON, ROUAUD, BILLARD, LE GALLO, pour Nantes.

JOUVANCE, ALLANET, POIRON, JONCHERET, pour Saint-Nazaire ; ROUAULT, pour Couëron.

Sont élus suppléants à la C. A. les camarades : Maillard, Bertron, Baumal, Lescaud.

Commission de Contrôle : sont élus membres de cette Commission les camarades Heitz, Le Guénic, Perrot, Moricet, Boulo.

Après l'élection du Bureau et des Commissions, le camarade Péneau remercie le Congrès de la marque de confiance qu'il vient de lui témoigner et dit qu'il s'emploiera de toutes ses forces à justifier cette confiance en travaillant à la prospérité de l'U. D. et à la défense des intérêts des travailleurs.

Jeunesses Syndicalistes. Le camarade Prampard, au nom de la Jeunesse Syndicaliste de St-Nazaire, demande que la propagande, sur ce terrain, soit intensifiée dans le département.

Le camarade Jouvance dit qu'il y a urgence à intensifier la propagande dans le département, il regrette entre autres que l'U. D. ne soit pas intervenue dans l'affaire Sacco-Vanzetti en organisant des meetings.

Le camarade Jouhau, président, regrette que ces observations ne soient pas venues au rapport moral où elles auraient dû être discutées, à quoi le camarade Jouvance répond en disant qu'il était pris à la Commission de Vérifications des Mandats et ajoute qu'il ne faut pas voir dans ses paroles une attaque contre le camarade Péneau qu'il est heureux de voir à nouveau à la tête de l'U. D. et que n'ayant à s'occuper seulement de cette organisation il est persuadé qu'il s'y donnera tout entier.

Questions diverses

Rochet demande au Congrès de donner mandat à la C. A. de faire le nécessaire pour que le Secrétaire de l'U. D. soit assuré contre les risques, accidents ou autres dont il pourrait être victime dans l'accomplissement de ses fonctions et que l'U. D. prenne à sa charge la cotisation qui incombera aux patrons lors de l'application des assurances sociales ; (adopté).

Un camarade des Charbonniers d'Usines tient à faire connaître au Congrès que grâce à l'intervention du Secrétaire de l'U. D., il a obtenu un emploi plus rémunérateur dans une maison similaire que celui qu'il occupait et duquel il avait été congédié uniquement parce que militant syndi-

caliste. Le Congrès émet une protestation contre cette façon de procéder d'un chef d'entreprise.

Le camarade Jouvance (U. L. St-Nazaire) demande à ce que l'U. L. de St-Nazaire perçoive la cotisation des Instituteurs qui sont dans l'arrondissement de cette ville.

Rochet (U. L. Nantes) demande que cette question soit renvoyée à la C. A. (Adopté).

Le camarade Billard demande que les artistes du T. J. T. soient tenus d'être syndiqués, le camarade Péneau fait observer que cette question intéresse l'U. L. de Nantes et qu'elle peut être portée à l'ordre du jour d'un C. G.

Baumal fait ensuite voter le vœu suivant :

Le Congrès de l'U. D. de la Loire-Inférieure réuni à la Bourse du Travail le 25 Septembre 1927,

Saisi d'une protestation du Syndicat départemental du Personnel des Services Publics (communaux et départementaux) contre l'attitude de M. le Député-Maire de Nantes qui, jusqu'à ce jour, a refusé d'assister aux réunions de la Commission paritaire départementale du personnel communal à laquelle il a été régulièrement convoqué par M. le Préfet de la Loire-Inférieure,

Considérant de plus qu'il a déclaré aux délégués du Syndicat des Municipaux de Nantes, qu'il n'appliquerait jamais les décisions de la Commission paritaire à moins qu'il n'y fut forcé par une loi qu'il ne voterait d'ailleurs pas,

Décide de faire sienne la dite protestation qui sera transmise à M. le Député (Maire de Nantes) par le Secrétaire de l'U. D.

L'Unité. Péneau demande au Congrès à ce que ce soit un vote unanime qui se prononce en ce qui concerne la décision prise au Congrès Confédéral concerne l'Unité. A l'unanimité la résolution du C. C. est adoptée.

Travail à domicile. Le Secrétaire de l'U. D. fait ensuite un appel à la propagande concernant le travail à domicile ; il parle des assurances sociales et il dit qu'il faudra rentrer dans la bataille et veiller à ce moment sur nos adversaires de tendances ; il engage les camarades à lire le discours de Jouhaux au Congrès Confédéral de Paris et aussi la brochure sur les Assurances Sociales par Georges Buisson. Puis il fait un chaleureux appel aux syndicats et aux camarades syndiqués à ce qu'ils suivent les décisions prises en ce qui concerne *Le Peuple*.

Il demande à ce que les deux obligations au Peuple de l'U. D. lui soit abandonné.

Adopté à l'unanimité.

Rochet propose les vœux suivants :

Le Congrès de l'U. D. réuni le 25 Septembre 1927 se référant aux déclarations faites par certains membres du Conseil Général de la Loire-Inférieure concernant le vœu en faveur des Mutilés du Travail déposé par les citoyens Blanche, Leroux et Dalby, décide d'adresser aux parlementaires de cette Assemblée, les revendications des Mutilés du Travail qu'ils semblent ignorer,

Demande au Parlement de voter dès la rentrée des Chambres, le projet de loi modifiant la loi du 9 Avril 1898 sur les accidents de travail.

Pour la création d'un Préventorium

Le XV^e Congrès de l'U. D. considérant qu'il n'existe dans notre département aucun établissement de préservation contre la tuberculose, considérant les ravages causés par cette terrible maladie plus particulièrement dans les milieux ouvriers. Prend acte de la décision prise au cours de la dernière session du Conseil Général, répondant ainsi au vœu qui avait été émis par le Congrès de l'U. D. de 1925.

Mais insiste très fortement pour que cette décision ne reste pas verbale et qu'au plus vite soit créé un préventorium moderne qui réponde aux besoins de la population de notre département.

Rochet et Heitz déposent le vœu suivant :

Pour le droit de vote aux Marins

Le XV^e Congrès de l'U. D. des Syndicats de la Loire-Inférieure, saisi d'une demande de droit et d'application pratique du vote des gens de mer.

Emet le vœu que les Pouvoirs Publics prennent en considération cette juste revendication demandée depuis longtemps par les navigateurs, les modalités d'application qui

autrefois paraissaient insurmontables pouvant se résoudre aujourd'hui par la télégraphie sans fil et autres moyens rapides de communication.

Les Syndicats Maritimes décident, si satisfaction n'est pas donnée aux gens de mer, d'arrêter les navires aux élections prochaines pour permettre aux navigateurs d'exercer leur droit de vote comme leurs camarades ouvriers de terre.

Pour l'Union Syndicale des Marins du Commerce de Nantes et Saint-Nazaire,

Les Secrétaires : ROCHET et HEITZ.

Ces vœux sont adoptés à l'unanimité du Congrès.

Péneau demande ensuite à Jouhaux de vouloir bien parler de la rationalisation et du désarmement ; d'exposer sur ces deux points de vue l'opinion de la C. G. T.

Jouhaux, pendant une heure et demie, au milieu de la plus grande attention, sans que le Congrès à aucun moment ne manifeste son impatience, explique la position de la C. G. T. en face du problème de la rationalisation.

Il explique aussi son attitude à Genève pour le problème du désarmement et de la paix politique et économique. Nous ne posséderons la paix que sur le plan international, lorsqu'elle sera commandée par un organisme international, lorsqu'elle sera garantie par une autorité matérielle internationale.

Aussitôt cette péroraison terminée, le Congrès en entier applaudit ce magnifique discours de notre camarade Jouhaux.

Péneau, en conclusion, lit l'ordre du jour suivant :

Le XV^e Congrès de l'U. D. des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure, réuni le 25 Septembre, après avoir entendu Jouhaux, secrétaire de la C. G. T., approuve l'action de la Confédération Générale du Travail et de ses militants ; demande à ceux-ci de persévérer dans leur action et, notamment, en faveur du désarmement et de la paix.

Le Congrès assure la C. G. T. de son entière confiance et déclare qu'elle peut compter sur les organisations syndicales de la Loire-Inférieure.

Le Congrès adopte par acclamations cet ordre du jour.

Trevenec, en son nom et au nom des U. D. voisines, remercie les camarades de leur sympathie accueil et félicite les Congressistes du bon travail accompli.

Brétéché s'associe à ces paroles au nom du Cartel Confédéré des Services Publics.

Jouhaux félicite ensuite le Congrès d'avoir facilité sa tâche et déclare clos le XV^e Congrès de l'U. D.

Tous les délégués se lèvent ensuite et chantent l'Internationale.

Une quête a été faite à la sortie en faveur des familles de Sacco et Vanzetti.

Les Secrétaires : BREDOUX, MAILLARD.

Aux Secrétaires de Syndicats

Camarades,

J'ai l'avantage de vous faire connaître la proposition faite par deux syndicats, à la réunion du C. G. du 18 octobre, concernant l'heure du C. G.

Les auteurs de la proposition demandent que, pendant la période d'hiver, en raison du mauvais temps et de l'éloignement du domicile de nombreux délégués, les réunions du C. G. soient fixées à 18 h. 30 au lieu de 20 heures.

Si cette proposition est adoptée, elle permettra à tous les camarades délégués qui le désirent d'avoir un tramway pour se rendre chez eux.

A la demande des syndicats auteurs de la proposition, cette question sera portée à l'ordre du jour du C. G. de novembre.

En conséquence, les syndicats sont invités à mettre cette question à l'ordre du jour de leur prochaine réunion et de mandater leurs délégués à cet effet.

Recevez, Camarades, mon salut fraternel et syndicaliste.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

Nantes, le 28 Septembre 1927.

LETTRE OUVERTE

au Rédacteur de la " République Ouvrière et Paysanne ", 11, rue Poulain Duparc

Rennes.

Camarade,

C'est avec quelque surprise que je lis l'article paru dans votre numéro du 14, sous le titre " Chez les Dockers " et signé un groupe de Dockers.

Est-ce à dire que le groupe de dockers en question se compose en tout et pour tout du citoyen LE GOFF, secrétaire de la 15^e U. R. U. ?

Il est facile de reconnaître la prose de ce militant qui, dans le même journal, ne peut s'empêcher de piquer trois charges désordonnées sur ma corporation, tant en ce qui concerne Nantes que Saint-Nazaire.

Je ne sais à quel mobile obéit Le Goff ; sans doute avait-il songé à redorer son blason avec nos deux syndicats agissants et ne peut maintenant contenir son dépit.

Quoi qu'il en soit, il vaudrait mieux pour lui prodiguer ses conseils à ses masses que de raconter des choses mensongères ; ce serait peut-être plus profitable à d'autres et surtout moins humiliant pour lui.

Le Goff me reproche de faire de l'anti-syndicalisme et de servir la cause patronale parce que des ouvriers en chômage ne sont pas admis sur le quai. Il sait cependant que le chômage existe plus que partout ailleurs et que ce sont les dockers, réunis en Assemblée générale, qui ont pris cette décision et non moi, ne voulant pas par suite de l'afflux constant d'ouvriers sur les quais crever de faim. Il pourrait aussi se souvenir que, lors du mouvement des riveurs, tous ceux qui le voulurent travaillèrent comme dockers, alors que des professionnels chômaient.

Où Le Goff a-t-il encore découvert les 400 jaunes du quai ? C'est 60 seulement qu'il y a grâce à notre action syndicale et sont enrôlés passage du Sanitat ; il le sait si bien qu'il a fait embaucher à cet organisme un certain DUFFAUT, adhérent au parti communiste et syndiqué unitaire, ce dont je puis fournir la preuve.

La vérité est que Le Goff n'a pas digéré le vote de notre dernière Assemblée générale ; il cherche maintenant à dresser dockers contre dockers ; dockers contre ouvriers métallurgistes, charpentiers, etc., tout cela probablement pour faire l'unité.

Par leur vote les dockers, et non moi, ont souligné qu'ils n'avaient pas besoin du citoyen Le Goff pour se défendre ; ils ont approuvé à une majorité écrasante l'action du Conseil syndical, et cela après avoir permis à chacun de s'expliquer. Le noyautage n'a pas de prise sur eux.

Que le pauvre Le Goff s'en souviene et qu'il nous foute la paix.

GUILLEMET, Henri,

Bourse du Travail, Nantes.

Chez les Instituteurs

Un Mouvement de Protestation

Par la lecture des diverses notes parues dans les journaux, nos camarades des autres syndicats ont pu se rendre compte qu'il se passait quelque chose d'anormal chez les Instituteurs et qu'un mouvement de mécontentement s'y dessinait.

S'il ne s'était agi, en la circonstance, que d'intérêts purement corporatifs, nous ne parlerions pas ici de ce mouvement, mais comme le recrutement des maîtres primaires est en jeu, nous pensons que la question ne peut laisser indifférents les travailleurs syndiqués qui, dans leur immense majorité, confient leurs enfants à l'École laïque.

Ils savent pertinemment que « tant vaut l'Instituteur, tant vaut l'École » et que la tâche délicate — qui consiste à développer l'intelligence, à éveiller le jugement et à former la conscience des enfants — ne doit pas être confiée au premier venu.

C'est d'ailleurs cette considération d'une importance capitale qui a amené la C. G. T. à jeter dans le conflit, le poids de son autorité morale.

De quoi s'agit-il donc exactement ?

* * *

Un peu d'histoire

Il est un fait reconnu, c'est que les Instituteurs ont été, de tout temps, parmi les moins payés des fonctionnaires.

Il est encore parmi nous des collègues qui ont connu des traitements de **600 et de 700 francs par an**.

Sans remonter si loin, avant la guerre, le jeune Instituteur de 20 ans, après avoir fait 3 ou 4 ans d'École Primaire Supérieure et 3 ans d'École Nationale, gagnait **87 francs par mois, moins de 3 francs par jour**.

Dans ces conditions, et alors que le métier aurait dû faire vivre son homme, le maître d'école était obligé de chercher ailleurs un salaire d'appoint. En ville c'étaient les études, les leçons particulières, divers travaux d'écriture ; à la campagne, le secrétariat de la Mairie, l'arpentage, etc., etc. Nous avons connu un collègue qui gagnait quelques francs en faisant les inscriptions nécrologiques sur les croix du cimetière de sa commune.

Toutes ces occupations accessoires ne manquaient pas de nuire au travail essentiel : celui de la classe.

De plus il n'y avait aucun rapport entre les traitements des Instituteurs et ceux des autres fonctionnaires d'instruction équivalente. C'est ainsi que les Commis des Postes et des Contributions Indirectes qui, comme les Instituteurs sortent des Ecoles Primaires Supérieures, avaient des traitements allant de 1.900 à 4.000 francs, tandis que ceux des Instituteurs s'échelonnaient entre 1.200 et 2.200 francs.

Un tel état de choses ne pouvait que nuire gravement au bon recrutement des Instituteurs.

* * *

La péréquation

C'est alors qu'avec le développement de l'idée syndicaliste chez les Instituteurs naquit chez eux l'idée de poursuivre leur assimilation aux fonctionnaires de même culture, les Commis des Postes et des Contributions Directes : c'est ce qu'on appelle chez nous la péréquation.

Cette idée prit corps et fut exprimée pour la première fois à notre Congrès de Chambéry (1912) par l'adoption d'un rapport de notre camarade Guilloux.

Survint la guerre qui suspendit notre mouvement corporatif. Depuis, en 1919, l'idée fut reprise sans être jamais réalisée au cours des nombreuses revisions des traitements des fonctionnaires.

Arrivons en 1927. Une nouvelle Commission (la 4^e en date), la Commission Martin est chargée de procéder à une classification des fonctions publiques. Les Instituteurs, qui attendent depuis 15 ans, vont-ils enfin obtenir la place qui leur revient ?

Non pas !

La Commission leur attribue un traitement maximum inférieur de 2.000 francs à celui des catégories assimilables. Mieux ! les Instituteurs n'atteindront ce traitement qu'à 52 ans, alors que les autres fonctionnaires arrivent au maximum vers la quarantaine.

* * *

Le mouvement de protestation

Cette fois la mesure est comble.

Le Congrès du Syndicat National réuni au commencement d'août élève une protestation véhémement. A une délégation qui lui reproche d'avoir soutenu mollement les Instituteurs. M. Herriot répond par un geste d'impuissance et déclare que dans cette affaire l'opinion d'un Ministre pèse moins que celle d'un Inspecteur des Finances.

Dans ces conditions le Congrès décide d'en appeler aux 116.000 Instituteurs et Institutrices de France et leur demande comme premier geste de refuser de se rendre aux Conférences Pédagogiques auxquelles ils sont convoqués tous les ans en octobre et novembre. Chaque Instituteur devra, par une lettre, aviser son Inspecteur de cette décision. Toutes ces lettres (lettres-refus) seront centralisées par le Syndicat et remises à l'Administration.

En Loire-Inférieure nous avons eu le plaisir de voir l'ordre syndical suivi à la lettre par l'immense majorité des collègues.

Mais le coup d'éclat du Congrès a porté, M. Herriot s'est ressaisi. Le 1^{er} octobre il obtient de M. Poincaré une adhésion ferme à l'égalité des traitements des Instituteurs, des Postiers et des Indirectes. Le même jour il en avertit nos secrétaires, les camarades Roussel et Glay et le jeudi 6 octobre le Bureau décommande le mouvement.

Le principe pour lequel nous combattons depuis 15 ans a enfin triomphé.

* * *

Des difficultés d'application immédiate ayant surgi avec nos camarades Postiers, le Bureau Confédéral convoque une réunion mixte de la Fédération Postale Confédérée et du Syndicat National des Instituteurs. Après 4 séances longues et laborieuses les deux délégations se rallient unanimement à la résolution qui a paru dans la presse.

L'accord est donc fait. Le conflit latent qui depuis des années divisait Instituteurs et Postiers est définitivement aplani.

Il est permis d'espérer que dans un avenir prochain les Maîtres primaires auront enfin la place qui leur revient. Au sortir de l'École Primaire Supérieure les gens pourront choisir suivant leurs goûts et leurs aptitudes entre des carrières équivalentes : l'éducation des enfants du Peuple ne pourra qu'y gagner.

E. HOUGRON.

VISIONS

C'est un dimanche après-midi, quelque part en Loire-Inférieure ; au loin des cheminées d'usine, quelques sourds grondements, une petite place ensoleillée, deux groupes : hommes aux mains déformées, visages gais incrustés de noir ; femmes vêtues simplement, souriantes ; enfants rieurs. Du chômage, mais doit-on toujours pleurer sur sa misère ?

Vision tragique : sur une poussette, une balladeuse qui surgit, un corps sous une couverture, un visage tiré, yeux clos. Hommes, femmes, enfants restent figés ; un frisson les pâlit.

Encore une victime du devoir journalier... « sera-ce mon tour demain » se dit l'homme... La femme croit voir son mari.

Les groupes se séparent. Quoi se dire quand l'âme pleure, quand chacun voit la poussette avancer, destin implacable, vers un foyer, une femme, des enfants... ?

Mais là-bas, les heureux de la terre, ceux que le chômage ne touche pas, festoient. C'est sur la côte d'Amour, c'est à la Baule « où tout est fait pour que le luxe et le plaisir trouvent complète satisfaction ».

Vision de rêve et de féerie : des pins sibilants, du sable doré, des villas luxueuses, une mer de saphir, des harmonies enivrantes...

Un ministre péroré, des ventres dorés applaudissent, lèvent des coupes de champagnes ; de jeunes dandys ; des jambes de soie, sous les robes légères, vaporeuses, une âme pourrie dans un corps prostitué — nous disent les peintres de ce monde blasé —.

Banquets, discours, champagne, adieux...

La limousine démarre... et la poussette s'arrête devant le pauvre logis.

C. ZED.

Faites des Enfants !

Je ne sais si vous avez eu entre les mains la revue mensuelle de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française. Si oui, vous avez dû y découvrir des choses intéressantes ; dans le cas contraire, je vais vous faire profiter de mes trouvailles et des réflexions qu'elles m'inspirent.

D'abord le titre, c'est déjà un programme : Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française ; ça sent bougrement la guerre ces choses-là, d'autant plus qu'à l'intérieur de la brochure, je vois : *Directeur : Général X...* (Je ne mets pas le nom de l'étoilé, n'étant payé pour aucun genre de réclame). — Cinq superbes poupons grassouillants et souriants ne se doutent guère et doivent s'en moquer, fort heureusement de ce que nous allons voir à l'intérieur.

Pour commencer, une bonne action qu'il serait injuste de ne pas noter : la remise d'un chèque de 25.000 francs à un jeune ménage. Mais ne vous laissez pas tenter, camarades, vous n'aurez pas tous 25 beaux billets bleus à votre 3^e rejeton, la douzaine pourrait se compléter dans une vaine attente.

Allez-y tout doucement... (air connu).

Puis un discours de M. Mussolini où le duc nous avoue que : « si l'on diminue, on ne crée pas un empire, on devient une colonie ! » Auguste et César avaient des trônes bien tentants pour notre illustrissime fasciste ; mais laissons le peuple à son aise, toute sa botte avant qu'elle ne se retourne contre son ministériel fessier !

Le plus intéressant de la brochure émane d'un membre du Conseil supérieur de la natalité ou de la fatalité, je ne sais plus au juste, il y a tellement de Conseils qui sont tous supérieurs ! Ce que l'on y lit est exactement l'opposé de nos programmes syndicaux, jugez-en :

« ... La solution est dans le relèvement des « appointements des hauts fonctionnaires ; on a « relevé et on relève encore aujourd'hui forte- « ment ceux des fonctionnaires subalternes, dont « le recrutement continue à se faire de façon à « peu près suffisant ; on relève sensiblement « ceux des fonctionnaires moyen : le moment « est venu de faire de même pour les chefs et « de leur assurer des traitements en rapport « avec le prix de la vie ».

Voilà une chose dont vous ne vous étiez pas aperçu, on vous a relevé fortement vos traitements et on n'a pas fait la même chose pour les hauts fonctionnaires. C'est bien malheureux pour eux, mais leur situation n'est pas plus handicapée que celle de leurs subalternes.

On ajoute : « Que les pouvoirs publics, sous « l'influence des syndicats de fonctionnaires et « en présence de l'inertie, de l'incompréhension « de la masse des électeurs ne seront que trop « portés à limiter exagérément les traitements « des hauts fonctionnaires. »

Il est regrettable qu'un membre du Conseil supérieur précité écrive de semblables inepties. Cet éminent personnage aurait été bien inspiré de prendre connaissance à titre d'exemple, du programme des traitements élaboré au Congrès du Syndicat des Agents des P. T. T. de 1926.

Quand on ignore certaines choses, il est plus prudent de n'en pas parler que de bafouiller.

La suite est encore plus triste à lire : « Tout « en relevant les traitements de tous les hauts « fonctionnaires, il faut donc leur attribuer des « indemnités pour charges de famille qui soient « en proportion de ce que leurs enfants leur « coûtent effectivement, ce qui est bien loin « d'être le cas actuellement, surtout pour les « enfants qui reçoivent une instruction secon- « daire. Nous estimons toutefois qu'il ne serait « aucunement exagéré de permettre aux indem- « nités d'atteindre le triple des taux de base. Un « président de cour, un gouverneur des colonies, « un général ne peut faire autrement que de « dépenser pour élever ses enfants, quatre ou « cinq fois plus qu'un cantonnier ne dépense « pour élever les siens. »

Oh ! Oh ! Vous allez un peu fort !

Si le général est père d'un crétin, il faudra dépenser pour essayer d'instruire ce dernier, trois fois plus que pour le fils d'un cantonnier, cet enfant fut-il fort intelligent et très bien doué.

Le fils du général usera ses fonds de culotte, fussent-ils en peau ! sur les bancs du lycée aux frais de la nation, alors que le fils du cantonnier ne pourra continuer ses études si bien préparées parce que les charges de famille du père seront insuffisantes. Hélas ! que nous voilà bien loin du séduisant programme de l'école unique. Avec quelle amertume, constate-t-on que les détenteurs des possibilités de s'instruire luttent pour conserver par tous les moyens leur odieux privilège ! Nous ne nous élèverons jamais avec assez de vigueur contre de telles prétentions.

Enfin de nombreuses statistiques nous représentent la France en fort mauvaise posture parmi d'autres nations au point de vue de la natalité ; le *capital humain* dit-on augmente partout, seule la France voit diminuer le sien.

Nous ne discuterons pas cette affirmation, elle est vraisemblablement exacte. Est-ce un mal, est-ce un bien ? la chose est discutable ; mais si l'on s'en alarme, il faut chercher le ou les remèdes. Nous tombons alors dans un cercle vicieux : il n'y a pas assez d'hommes, faisons travailler les femmes. La chose est envisagée jusque dans le projet Paul Boncour pour la défense éventuelle du territoire. Ce n'est pas une solution, ou c'en est une bien mauvaise. Tant que la femme travaillera, elle n'aura pas le temps de faire et d'élever des enfants. Ce devoir, si sacré que vous le proclamiez, lui sera interdit tant qu'elle ne restera pas au foyer. Les crèches ne sont que des palliatifs trompeurs. Laissez franchement la mère à ses petits, permettez-lui de les élever, d'en faire des hommes, d'augmenter comme vous le dites le capital humain pour le plus grand bien de la nation et de l'humanité.

Et pour cela donnez au père un salaire suffisant, augmentez les charges de famille, les indemnités de résidence, avec pourcentage pour toutes les bouches à nourrir *et non par galons*. Tout cela ce sont des solutions meilleures que les plus beaux discours. Travaillons à la paix plutôt qu'à la guerre, car j'ai bien peur que les enfants que réclament avec tant d'insistance toutes ces ligueurs et ces alliances nationales soient pour en faire des vagues successives qui disparaîtront dans une terrible tourmente pour la plus grande gloire de certains illuminés.

C. CONSTANT,

Secrétaire de la Fédération Postale
(Section de la Loire-Inférieure)

Dimanche 30 Octobre, à 14 h. 30

GRAND CONCERT - BAL - TOMBOLA

Organisé par le Théâtre de la Jeunesse du Travail



Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE, 26 BIS, RUE SCRIBE, NANTES

TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

ASSURANCE OUVRIÈRE

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925

Capitaux assurés	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses	330.000 Francs
Sociétaires	39.000.

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au **Camarade PÉNEAU**, à la Bourse du Travail, à Nantes.

CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS